

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

### SECTION JEUNES

Réunion du mardi 23 mai 2023

Présidence : M. Jean-Michel Rech

Présents : MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Patrick Ruiz

Excusé : M. Mebarek Guerroumi

Le procès-verbal de la réunion du 9 mai 2023 a été approuvé à l'unanimité.

**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.**

En préambule, M. Franck Gidaro, venu saluer une dernière fois les membres de la Section Jeunes informe la Commission de sa démission en tant que membre.

### PLAY-OFFS

La Commission communique ci-dessous l'organisation des play-offs qui permettront de déterminer les champions :

04/06	FC PEZENAS stade municipal	U15D3 (3 équipes, PA, PB et PC) 13h30 / U15D1 17h30
03/06	RC VEDASIEN	U15D3 (3 équipes, PD, PE et PF) 16h
	FC THONGUE & LIBRON Synth. A Servian	U15F 14h00 / U17D1 (3 équipes) 17h30
10/06	S.C. ST THIBERIEN stade municipal	U14T 10h30 / U15D3 13h30 / U17D3 16h / Seniors F 18h

Equipes classées premières de U17 D1 :

Poule A : AGDE RCO 1

**Poule B : FRONTIGNAN AS 1 ou NEZIGNAN ES 1 ou LUNEL GC 2\***

Poule C : M. LEMASSON RC 1

**\*En raison d'une instance en cours concernant le match arrêté de la dernière journée NEZIGNAN ES 1/LUNEL GC 2, dont l'issue sera déterminée fin de semaine prochaine, les équipes concernées doivent se tenir prêtes pour disputer le cas échéant les play-offs le lendemain ; l'équipe qualifiée sera avertie par mail par le service compétitions.**

Equipes classées premières de U15 D3 :

Poule A : CORNEILHAN LIGNAN 1

Poule B : GIGEAN R S 1

Poule C : CAZOULS MAR MAU 1

Poule D : ST MARTIN LONDRES US 1

Poule E : LUNEL US 1

Poule F : USLV CIO COURCHAMP 1

Equipes classées premières de U15 D1 :

Poule A : M. CELLENEUVE 1

Poule B : MAUGUIO CARNON US 1

Les championnats U17 D3 et U14 Territoire s'achevant le week-end du 4 juin 2023, les équipes qualifiées pour disputer le play-off ne sont pas encore déterminées. Le service compétitions notifiera dans les meilleurs délais les équipes qualifiées pour disputer les play-offs.

La Commission communique ci-dessous le règlement des play-offs :

## **RÈGLEMENT DES PLAY-OFFS**

### **Catégorie Jeunes et Féminines**

#### **PRÉAMBULE**

Afin de déterminer le champion de la division dans une catégorie, il sera organisé une phase finale ou play-off dans les catégories de jeunes et féminines en fin de saison. Elle ne concernera que le premier de poule.

#### **ARTICLE 1 - ORGANISATION**

La phase finale peut s'organiser sur 2 journées en fonction du nombre de poules dans la division.

Pour la saison 2022-2023 :

- J1 : 3 ou 4 juin 2023
- J2 : 10 ou 11 juin 2023

Les catégories et divisions concernées :

Féminines :

U15F : 2 poules  
Séniors F : 2 poules

Jeunes :

U17 D1 : 3 poules  
U17 D3 : 2 poules  
U15 D1 : 2 poules  
U15 D3 : 6 poules  
U14 T : 2 poules

4 sites seront choisis pour accueillir les phases finales, 3 pour la J1 et 1 pour la J2.

#### **ARTICLE 2 – SYSTÈME DES PLAY-OFFS**

- Pour les U17 D1 à 3 poules, sur une journée, les 3 équipes se rencontrent sur une durée de 45 mn. L'équipe ayant obtenu le plus de points sera sacrée championne de U17 D1 (voir règles de départage ci-après).
- Pour les U15 D3 à 6 poules, sur une première journée deux mini championnats à 3 équipes seront organisés sur une durée de 40 mn.

Les équipes classées premières de ces deux mini championnats se rencontreront sur une deuxième journée pour la finale.

- Pour les divisions à 2 poules, les équipes se rencontreront pour la finale.

Les Règlements Généraux de la F.F.F. et le Règlement des Compétitions Officielles du District de l'Hérault sont applicables pour les Play-Offs.

#### **ARTICLE 3 – RÈGLES PARTICULIÈRES DE DÉPARTAGE**

- Sur les mini-championnats à 3, ou triangulaire, pour départager les équipes à égalité de points au classement, il sera appliqué la règle de départage suivante :

- a) Les points obtenus dans le ou les matchs les ayant opposés
- b) Le Fair-Play, l'équipe ayant eu le moins de sanction administrative (Carton Jaune et Carton Rouge)

- c) Le goal-average général, qui se détermine par la différence des buts marqués et des buts encaissés
- d) L'équipe ayant marqué le plus de buts
- e) L'équipe ayant encaissé le moins de buts.

- Pour la finale (à 2 équipes), en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, une épreuve de tir au but sera effectuée 5 tirs au but (loi 10 des lois du jeu IFAB).

#### **ARTICLE 4 – SANCTIONS DISCIPLINAIRES POUR LES TRIANGULAIRES**

Tout joueur ou dirigeant sur le banc sanctionné d'un carton rouge ou 2 jaunes sur la même journée, sera automatiquement suspendu pour la J2 dans le cas où son équipe se qualifie pour la finale.

#### **ARTICLE 5 – COULEURS DES ÉQUIPES**

Les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs des maillots aux couleurs du club. Si ces couleurs prêtent à confusion, un club devra utiliser une autre couleur à la demande de l'arbitre. Par conséquent, chaque club doit avoir à sa disposition deux jeux de maillots numérotés de couleur différente.

#### **ARTICLE 6 – BALLONS**

Les ballons sont fournis par le District de l'Hérault de Football.

#### **ARTICLE 7 – FEUILLE DE MATCH**

Une feuille de match papier sera établie, la vérification des licences se fera à l'aide de l'application Footclubs Compagnon ou le listing des joueurs imprimé par le club depuis Footclubs.

#### **ARTICLE 8 – RÉSERVES – RÉCLAMATIONS**

Les réserves d'avant-match ou les réclamations sont traitées par la Commission des Règlements et Contentieux dans la semaine qui suit la rencontre concernée. Les décisions de la Commission sont insusceptibles d'appel.

#### **ARTICLE 9 – CAS NON PRÉVUS**

Les cas non prévus aux présents règlements relèveront de l'appréciation de la Commission compétente.

## **MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS**

---

### **U19**

#### **THONGUE ET LIBRON FC 1/PAULHAN ES 1**

Du 3 juin 2023

**Est avancée au 2 juin 2023**

(Accord des clubs)

### **U17 TERRITOIRE**

#### **M. ATLAS PAILLADE 1/MAUGUIO CARNON US 1**

**LAVERUNE FC 1/CLERMONTAISE 1**

**BALARUC STADE 1/AS MEDITERRANEE 34 1**

**JACOU CLAPIERS FA 1/CAZOULS MAR MAU 1**

**Sont FIXEES au 4 juin 2023 à 10h30**

(Art. 7 du RCO – concernées pour la montée en U18 R2)

### **U17 D2**

#### **ENT MONTBLANC BESSAN 1/SUSSARGUES FC 1**

Du 13 mai 2023 (dernière journée de championnat)

**Est reportée au 3 juin 2023**

(Terrain impraticable)

## U15 TERRITOIRE

**JACOU CLAPIERS FA 1/LA PEYRADE OL 1**  
**AS MEDITERRANEE 34 1/FRONTIGNAN AS 1**  
**CLERMONTAISE 1/LUNEL GC 2**  
**JUVIGNAC AS 1/ST JEAN VEDAS 1**

**Sont FIXEES au 4 juin 2023 à 10h30**

(Art. 7 du RCO – concernées pour les montées en U16 R2)

## U14 TERROIRE

🏆 Poule A

**SUSSARGUES FC 11/AS CROIX D'ARGENT 11**

Du 3 juin 2023

**Est inversée**

(Accord des clubs)

## INFORMATION AUX CLUBS

---

**AS CROIX D'ARGENT 11/BAILLARGUES ST BRES 11**

56658.1 – U14 Territoire (A) du 13 mai 2023

La Commission transmet le dossier à la Commission Règlements & Contentieux pour ce qui la concerne.

## FORFAITS

---

**ST GELY FESC 1**

56051.1 – U19 du 14 mai 2023

À AGDE RCO 1

Courriel du 11 mai 2023

**Amende : 28 €** (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

**FLORENSAC PINET 1**

56323.1 – U17 D1 (B) du 13 mai 2023

À GRABELS US 1

Courriel du 11 mai 2023

**Amende : 28 €** (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

**ST MATHIEU CLARET 1**

55435.1 – U17 D1 (A) du 14 mai 2023

À VIL.MAGUELONE 1

Courriel du 12 mai 2023

**Amende : 28 €** (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

#### **PIGNAN AS 1**

55434.1 – U17 D1 (A) du 13 mai 2023  
Contre ROC SOCIAL SETE 1

Courriel du 12 mai 2023

**Amende : 56 €** (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

#### **MEZE STADE FC 1**

55388.1 – U17 D2 du 13 mai 2023  
À LODEVOIS LARZAC FUTS 1

Courriel du 12 mai 2023

**Amende : 28 €** (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

#### **VIL.MAGUELONE 2**

55270.1 – U17 D3 (A) du 14 mai 2023  
À LUNEL VIEL US 1

Courriel du 12 mai 2023

**Amende : 28 €** (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

#### **CORNEILHAN LIGNAN 1**

55339.1 – U17 D3 (B) du 13 mai 2023  
À M. ARCEAUX 2

Courriel du 12 mai 2023

**Amende : 28 €** (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

### **B. JEUNESSE OL 1**

55345.1 – U17 D3 (B) du 4 juin 2023  
Contre M. ARCEAUX 2

Courriel du 13 mai 2023

**Amende : 56 €** (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

### **MONTAGNAC US 1**

55334.1 – U17 D3 (B) du 13 mai 2023  
À ST ANDRE SANGONIS OL 1

Vu la feuille de match,  
Vu le planning du District,  
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe ST ANDRE SANGONIS OL 1 était présente sur le terrain,

**Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe MONTAGNAC US 1 avec amende de 112 € (56 € pour forfait non notifié, X 2 pour forfait dans les deux dernières journées) pour en reporter le bénéfice à l'équipe ST ANDRE SANGONIS OL 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

**En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club U.S. MONTAGNAOISE.**

## **FORFAIT GÉNÉRAL**

---

### **PIGNAN AS 1**

U17 D1 phase 2 (A)

Cette équipe totalisant trois forfaits :

04/12/2022 contre ST CLEMENT MONT 2  
23/04/2023 à AGDE RCO 1  
13/05/2023 contre ROC SOCIAL SETE 1

**Amende : 70 €** (forfait général dans les 3 derniers matchs pour les compétitions en deux phases)

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

### **FC 3MTKD 1**

U17 D3 phase 2 (A)

Cette équipe totalisant trois forfaits :

02/04/2023 contre ST MATHIEU CLARET 2  
16/04/2023 à LUNEL VIEL US 1  
07/05/2023 contre PEROLS ES 1

**Amende : 70 €** (forfait général dans les 3 derniers matchs pour les compétitions en deux phases)

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

### **VIL.MAGUELONE 2**

U17 D3 phase 2 (A)

Cette équipe totalisant trois forfaits :

04/12/2022 à B. JEUNESSE OL 1  
01/04/2023 contre PRADES LEZ FC 1  
14/05/2023 à LUNEL VIEL US 1

**Amende : 70 €** (forfait général dans les 3 derniers matchs pour les compétitions en deux phases)

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

### **MONTAGNAC US 1**

U17 D3 phase 2 (B)

Cette équipe totalisant trois forfaits :

03/12/2022 à CLERMONTAISE 1  
18/02/2023 à MIREVAL AS 1  
13/05/2023 à ST ANDRE SANGONIS OL 1

**Amende : 70 €** (forfait général dans les 3 derniers matchs pour les compétitions en deux phases)

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

\*\*\*

### **B. JEUNESSE OL 1**

U17 D3 phase 2 (B)

Cette équipe totalisant trois forfaits :

02/12/2022 contre BALARUC STADE 2  
07/05/2023 à CORNEILHAN LIGNAN 1  
04/06/2023 contre M. ARCEAUX 2

**Amende : 70 €** (forfait général dans les 3 derniers matchs pour les compétitions en deux phases)

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

## **FEUILLE DE MATCH ADRESSÉE HORS DÉLAI**

---

Vu la feuille de match,

La Commission applique au club ci-après une amende pour feuille de match adressée hors délai :

**JACOU CLAPIERS FA**

55201.1 – U17 Territoire du 7 mai 2023

**Amende : 2<sup>ème</sup> HD\* : 50 € (cf. JO N° 31)**

(Cachet de la Poste du 11 mai 2023)

HD\* : hors-délai

Conformément aux dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

---

**FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL**

---

**JACOU CLAPIERS FA 12**

56657.1 – U14 Territoire (A) du 13 mai 2023

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 30 mai 2023**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

**Prochaine réunion le 6 juin à 17h30.**

Le Président,  
**Jean-Michel Rech**

Le Secrétaire,  
**Patrick Ruiz**